

19^e séance

DÉMOCRATIE PLUS REPRÉSENTATIVE, RESPONSABLE ET EFFICACE

Projet de loi constitutionnelle pour une démocratie plus représentative, responsable et efficace

Texte du projet de loi constitutionnelle – n° 911

Après l'article 1^{er}

Amendement n° 2212 présenté par M. Coquerel, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud, M. Larive, M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, Mme Ressiguiet, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine.

Après l'article premier, insérer l'article suivant :

L'article 24 de la Constitution est ainsi modifié :

1° Après le deuxième alinéa, il est inséré un alinéa ainsi rédigé :

« Le nombre de parlementaires ne peut être inférieur à un pour 100 000 habitants. Chaque département, chaque collectivité au sens du dernier alinéa de l'article 73 et chaque collectivité d'Outre-Mer au titre de l'article 74 est exclusivement représentée par un ou plusieurs députés ».

2° Au troisième alinéa, les mots : « , dont le nombre ne peut excéder cinq cent soixante-dix-sept, » sont supprimés.

Amendements identiques :

Amendements n° 1134 présenté par M. Coquerel, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud, M. Larive, M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, Mme Ressiguiet, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine, n° 2251 présenté par M. Jumel, Mme Bello, M. Bruneel, M. Dharréville, Mme Faucillon, M. Lecoq, M. Peu et M. Serville et n° 2327 présenté par M. Chassaigne, M. Brotherson, Mme Buffet, M. Dufrègne, Mme Kéclard-Mondésir, M. Nilor, M. Fabien Roussel et M. Wulfranc.

Après l'article premier, insérer l'article suivant :

Au troisième alinéa de l'article 24 de la Constitution, le mot : « excéder » est remplacé par les mots : « être inférieur à ».

Amendements identiques :

Amendements n° 203 présenté par M. Acquaviva, M. Nilor, M. Brotherson et M. El Guerrab, n° 569 présenté par M. Castellani et n° 1729 présenté par Mme Pinel, Mme Dubié et M. Falorni.

Après l'article premier, insérer l'article suivant :

Au troisième alinéa et à la première phrase de l'avant-dernier alinéa de l'article 24 de la Constitution, les mots : « ne peut excéder » sont remplacés par les mots : « est de ».

Amendements identiques :

Amendements n° 145 présenté par M. Leclerc, M. Bony, M. Masson, Mme Lacroute, Mme Trastour-Isnart et M. Diard et n° 1432 présenté par Mme Untermaier, Mme Rabault, M. Faure, M. Aviragnet, Mme Bareigts, Mme Battistel, Mme Biémouret, M. Bouillon, M. Jean-Louis Bricout, M. Carvounas, M. Alain David, Mme Laurence Dumont, M. Garot, M. David Habib, M. Hutin, M. Juanico, Mme Karamanli, M. Jérôme Lambert, M. Le Foll, M. Letchimy, Mme Manin, Mme Pau-Langevin, Mme Pires Beaune, M. Pueyo, M. Pupponi, M. Saulignac, Mme Vainqueur-Christophe, M. Vallaud, Mme Victory et les membres du groupe Nouvelle Gauche.

Après l'article premier, insérer l'article suivant :

Au troisième alinéa de l'article 24 de la Constitution, les mots : « ne peut excéder » sont remplacés par les mots : « est de ».

Amendements identiques :

Amendements n° 154 présenté par M. Leclerc, M. Bony, M. Masson, Mme Lacroute, Mme Trastour-Isnart et M. Diard et n° 1391 présenté par Mme Untermaier, Mme Rabault, M. Faure, M. Aviragnet, Mme Bareigts, Mme Battistel, Mme Biémouret, M. Bouillon, M. Jean-Louis Bricout, M. Carvounas, M. Alain David, Mme Laurence Dumont, M. Garot, M. David Habib, M. Hutin, M. Juanico, Mme Karamanli, M. Jérôme Lambert, M. Le Foll, M. Letchimy, Mme Manin, Mme Pau-Langevin, Mme Pires Beaune, M. Pueyo, M. Pupponi, M. Saulignac, Mme Vainqueur-Christophe, M. Vallaud, Mme Victory et les membres du groupe Nouvelle Gauche.

Après l'article premier, insérer l'article suivant :

À la première phrase du quatrième alinéa de l'article 24 de la Constitution, les mots : « ne peut excéder » sont remplacés par les mots « est de ».

Amendements identiques :

Amendements n° 146 présenté par M. Leclerc, Mme Anthoine, Mme Bazin-Malgras, M. Bony, M. Masson, M. Bazin, Mme Lacroute, M. Viala, Mme Trastour-Isnart et M. Diard et n° 531 présenté par M. Breton.

Après l'article premier, insérer l'article suivant :

Au troisième alinéa de l'article 24 de la Constitution, après le mot : « élus », sont insérés les mots : « dans des circonscriptions départementales ou infra départementales ».

Amendements identiques :

Amendements n° 2 rectifié présenté par M. Le Fur, M. Aubert, M. Bazin, Mme Bonnavard, M. Boucard, M. Breton, M. Brun, M. Cinieri, M. Cordier, M. Cornut-Gentille, Mme Dalloz, M. Dassault, M. Descoeur, M. Pierre-Henri Dumont, M. Fasquelle, M. Ferrara, M. Forissier, M. de Ganay, M. Hetzel, M. Kamardine, Mme Louwagie, M. Lurton, M. Masson, M. Perrut, M. Quentin, M. Schellenberger, M. Straumann, Mme Trastour-Isnart, M. Vialay et M. Jean-Pierre Vigier, n° 127 présenté par M. Bony et M. Leclerc et n° 825 présenté par M. Larrivé et Mme Le Grip.

Après l'article premier, insérer l'article suivant :

La Constitution est ainsi modifiée :

1° L'article 24 est ainsi modifié :

a) Le troisième alinéa est complété par les mots : « au scrutin uninominal majoritaire à deux tours » ;

b) Est ajouté un alinéa ainsi rédigé :

« La loi organique détermine les conditions d'application des trois derniers alinéas du présent article. »

2° Au septième alinéa de l'article 34 de la Constitution, les mots : « des assemblées parlementaires, » sont supprimés.

Amendements identiques :

Amendements n° 90 présenté par M. Boucard, M. Straumann, M. Pradié, M. Leclerc, M. Bony, M. Vialay, Mme Dalloz, Mme Louwagie, M. Herbillon, Mme Poletti, M. Schellenberger, M. Masson, M. Ferrara, M. Viala, M. Viry, Mme Lacroute, M. Pierre-Henri Dumont, Mme Anthoine, Mme Bazin-Malgras, M. Sermier, M. Pauget, M. Lorion, M. Cattin et M. Aubert et n° 2443 présenté par Mme Valérie Boyer.

Après l'article premier, insérer l'article suivant :

L'article 24 de la Constitution est ainsi modifié :

1° Le troisième alinéa est complété par les mots : « au scrutin uninominal majoritaire à deux tours » ;

2° Après le troisième alinéa, il est inséré un alinéa ainsi rédigé : « Une loi organique détermine les conditions d'application du présent article ».

Amendement n° 726 présenté par M. Gosselin, M. Cornut-Gentille, M. Jacob, M. Abad, Mme Anthoine, M. Aubert, Mme Bassire, M. Bazin, Mme Bazin-Malgras, Mme Beauvais, Mme Bonnavard, M. Bony, M. Boucard, M. Bouchet, Mme Valérie Boyer, Mme Brenier, M. Breton, M. Brochand, M. Brun, M. Carrez, M. Cattin, M. Cherpion, M. Cinieri, M. Ciotti, M. Cordier, Mme Corneloup, Mme Dalloz, M. Dassault, M. de Ganay, M. de la Verpillière, M. Deflesselles, M. Rémi Delatte, M. Descoeur, M. Di Filippo, M. Diard, M. Dive, M. Door, Mme Marianne Dubois, Mme Duby-Muller, M. Pierre-Henri Dumont, M. Fasquelle, M. Ferrara, M. Forissier, M. Furst, M. Gaultier, Mme Genevard, M. Goasguen, M. Grelier, Mme Guion-Firmin, M. Herbillon, M. Hetzel, M. Huyghe,

M. Kamardine, Mme Kuster, Mme Lacroute, M. Le Fur, Mme Le Grip, M. Leclerc, Mme Levy, M. Lorion, Mme Louwagie, M. Lurton, M. Emmanuel Maquet, M. Marleix, M. Marlin, M. Masson, M. Menauel, Mme Meunier, M. Minot, M. Nury, M. Parigi, M. Pauget, M. Peltier, M. Perrut, Mme Poletti, M. Pradié, M. Quentin, M. Ramadier, Mme Ramassamy, M. Reda, M. Reiss, M. Reitzer, M. Reynès, M. Rolland, M. Saddier, M. Savignat, M. Schellenberger, M. Sermier, M. Straumann, Mme Tabarot, M. Taugourdeau, M. Teissier, Mme Trastour-Isnart, Mme Valentin, M. Vatin, M. Verchère, M. Viala, M. Vialay, M. Jean-Pierre Vigier, M. Viry et M. Woerth.

Après l'article premier, insérer l'article suivant :

Le troisième alinéa de l'article 24 de la Constitution est complété par les mots : « au scrutin uninominal majoritaire à deux tours ».

Amendement n° 1220 présenté par M. Pierre-Henri Dumont, M. Fasquelle, Mme Bonnavard, Mme Anthoine, Mme Bazin-Malgras, M. Parigi, M. Straumann, M. Masson et M. Cinieri.

Après l'article premier, insérer l'article suivant :

Le troisième alinéa de l'article 24 de la Constitution est complété par les mots : « au scrutin uninominal et majoritaire ».

Amendements identiques :

Amendements n° 224 présenté par Mme Kuster, M. Descoeur, M. Sermier, M. Masson, M. Boucard, Mme Le Grip, Mme Dalloz, M. Bazin, M. Vialay, M. Viala, M. Lorion, Mme Valérie Boyer, Mme Lacroute, Mme Anthoine, Mme Bazin-Malgras et M. Reda et n° 447 présenté par M. Fasquelle, M. Cinieri, M. Pierre-Henri Dumont, Mme Trastour-Isnart, M. Bony, M. Pauget, Mme Bonnavard, M. Diard, M. Brochand, Mme Valentin, M. Le Fur, M. Reiss, M. Ramadier, M. Abad et M. de la Verpillière.

Après l'article premier, insérer l'article suivant :

Le troisième alinéa de l'article 24 de la Constitution est complété par les mots : « au scrutin uninominal ».

Amendements identiques :

Amendements n° 151 présenté par M. Leclerc, Mme Anthoine, Mme Bazin-Malgras, M. Masson, M. Bazin, Mme Lacroute, M. Viala, Mme Trastour-Isnart et M. Diard et n° 510 présenté par M. Abad, M. Straumann, M. Cattin, M. Pauget, M. Jean-Pierre Vigier, M. Reda, M. Lorion, M. Sermier, M. Parigi, Mme Bonnavard, M. Vialay, M. Brochand, M. Cinieri, M. Ramadier, M. de Ganay, M. Rémi Delatte, M. Descoeur, M. Pradié et M. Schellenberger.

Après l'article premier, insérer l'article suivant :

Le troisième alinéa de l'article 24 de la Constitution est complété par les mots : « au scrutin majoritaire à deux tours ».

Amendement n° 1190 présenté par M. Ruffin, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud, M. Larive, M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, Mme Ressiguiet, Mme Rubin et Mme Taurine.

Après l'article premier, insérer l'article suivant :

Le troisième alinéa de l'article 24 de la Constitution est complété par une phrase ainsi rédigée : « Les élections législatives se tiennent le même jour que le premier tour de l'élection du Président de la République. »

Amendement n° 1184 présenté par M. Ruffin, Mme Taurine, Mme Rubin, Mme Ressiguiet, M. Ratenon, M. Quatennens, M. Prud'homme, Mme Panot, Mme Obono, M. Mélenchon, M. Larive, M. Lachaud, Mme Fiat, M. Corbière, M. Coquerel, M. Bernalicis et Mme Autain.

Après l'article premier, insérer l'article suivant :

Après le troisième alinéa de l'article 24 de la Constitution, il est inséré un alinéa ainsi rédigé :

« Les pouvoirs de l'Assemblée nationale expirent le troisième mardi de juin de la cinquième année qui suit son élection, quand la date de son élection s'est tenue plus d'un an avant ou après celle de l'élection du président de la République. Si l'Assemblée nationale a été élue moins d'un an avant ou après la date de l'élection du président de la République, ses pouvoirs expirent le troisième mardi de juin de la quatrième année qui suit son élection. »

Amendement n° 1037 présenté par M. Carvounas, Mme Laurence Dumont, M. Hutin, M. Pupponi, M. Saulignac et Mme Vainqueur-Christophe.

Après l'article premier, insérer l'article suivant :

À la première phrase du quatrième alinéa de l'article 24 de la Constitution, après le mot : « membres », sont insérés les mots : « , éligibles dès dix-huit ans révolus ».

Amendement n° 696 présenté par M. Molac et M. François-Michel Lambert.

Après l'article premier, insérer l'article suivant :

La seconde phrase de l'avant-dernier alinéa de l'article 24 de la Constitution est ainsi rédigée : « Ses membres sont élus au sein des conseils régionaux, des collectivités territoriales à statut particulier et des collectivités d'outre-mer régies par les articles 73 et 74. »

Amendements identiques :

Amendements n° 1522 présenté par Mme Genevard, Mme Guion-Firmin, Mme Valérie Boyer, M. Viala, Mme Valentin, M. Straumann, M. Sermier, M. Pierre-Henri Dumont, M. Bazin, M. Gosselin, M. Abad, Mme Louwagie, M. Cinieri, M. Hetzel et Mme Dalloz, n° 1527 présenté par M. Acquaviva, M. Brotherson et M. El

Guerrab, n° 1555 présenté par M. Castellani, n° 1659 présenté par M. Rolland et n° 1917 présenté par Mme Dubié et Mme Pinel.

Après l'article premier, insérer l'article suivant :

À la seconde phrase du quatrième alinéa de l'article 24 de la Constitution, après le mot : « territoriales », sont insérés les mots : « et de la diversité des territoires ».

Annexes

COMMISSION MIXTE PARITAIRE

M. le président de l'Assemblée nationale a reçu, le mardi 17 juillet 2018, de M. le Premier ministre, une lettre l'informant qu'il avait décidé de provoquer la réunion d'une commission mixte paritaire sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi relative à l'encadrement de l'utilisation du téléphone portable dans les établissements d'enseignement scolaire (n° 1170).

DÉPÔT D'UNE PROPOSITION DE LOI

M. le président de l'Assemblée nationale a reçu, le 17 juillet 2018, transmise par M. le président du Sénat, une proposition de loi, modifiée par le Sénat, relative à l'encadrement de l'utilisation du téléphone portable dans les établissements d'enseignement scolaire.

Cette proposition de loi, n° 1170, est renvoyée à la commission des affaires culturelles et de l'éducation, en application de l'article 83 du règlement.

DÉPÔT DE RAPPORT EN APPLICATION D'UNE LOI

M. le président de l'Assemblée nationale a reçu, le 17 juillet 2018, de M. le Premier ministre, en application de l'article L. 4111-1 du code de la défense, le 12^e rapport du Haut Comité d'évaluation de la condition militaire intitulé « la vie des militaires et de leur famille selon le lieu d'affectation ».

DÉPÔT DE RAPPORT EN APPLICATION D'UN DÉCRET

M. le président de l'Assemblée nationale a reçu, le 17 juillet 2018, du directeur de l'ERAFP, en application de l'article 22 du décret n° 2004-569, le rapport annuel de l'Établissement de retraite additionnelle de la fonction publique (ERAFP).

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

(Conférence des présidents du mardi 17 juillet 2018)

DATES	MATIN	APRÈS-MIDI	SOIR
<i>Session extraordinaire</i>			
JUILLET			
MARDI 17		À 15 heures : - Questions au Gouvernement. - Élection d'un vice-président. ⁽¹⁾ - Suite Pt loi constitutionnelle pour une démocratie plus représentative (911, 1053, 1097, 1098).	À 21 h 30 : - Suite odj de l'après-midi.
MERCREDI 18		À 15 heures : - Suite odj de la veille.	À 21 h 30 : - Suite odj de l'après-midi.

JEUDI 19	À 9 h 30 : - Suite odj de la veille.	À 15 heures : - Suite odj du matin.	À 21 h 30 : - Suite odj de l'après-midi.
VENDREDI 20	À 9 h 30 : - Suite odj de la veille.	À 15 heures : - Suite odj du matin.	À 21 h 30 : - Suite odj de l'après-midi.
SAMEDI 21	À 9 h 30 : - Suite odj de la veille.	À 15 heures : - Suite odj du matin.	À 21 h 30 : - Suite odj de l'après-midi.
DIMANCHE 22	À 9 h 30 : - Suite odj de la veille.	À 15 heures : - Suite odj du matin.	À 21 h 30 : - Suite odj de l'après-midi.
LUNDI 23		À 16 heures : - CMP Pn présence des parlementaires dans certains organismes extérieurs au Parlement (1138). - Nlle lect. Pt liberté de choisir son avenir professionnel (1168).	À 21 h 30 : - Suite odj de l'après-midi.
MARDI 24		À 15 heures : - Questions au Gouvernement. - Explications de vote et vote par scrutin public : Pt loi constitutionnelle pour une démocratie plus représentative. - Suite odj de la veille.	À 21 h 30 : - Suite odj de l'après-midi.
MERCREDI 25		À 15 heures : - Suite odj de la veille. - Nlle lect. Pt pour une immigration maîtrisée, un droit d'asile effectif et une intégration réussie (1106).	À 21 h 30 : - Suite odj de l'après-midi.
JEUDI 26	À 9 h 30 : - Suite nlle lect. Pt pour une immigration maîtrisée, un droit d'asile effectif et une intégration réussie (1106).	À 15 heures : - Suite odj du matin.	À 21 h 30 : - Suite odj de l'après-midi.
VENDREDI 27	À 9 h 30 : - Suite odj de la veille.	À 15 heures : - Suite odj du matin.	À 21 h 30 : - Suite odj de l'après-midi.
LUNDI 30		À 16 heures : - <i>Évent.</i> , CMP encadrement de l'utilisation du téléphone portable dans les écoles et les collèges. - Pn Sénat harmonisation de l'utilisation des caméras mobiles (1083).	À 21 h 30 : - Suite odj de l'après-midi.
MARDI 31		À 15 heures : - Questions au Gouvernement. - <i>Évent.</i> , lect. déf. Pt pour un État au service d'une société de confiance. - <i>Évent.</i> , lect. déf. Pn transfert des compétences eau et assainissement. - <i>Évent.</i> , lect. déf. Pt ordonnance paiement dans le marché intérieur.	À 21 h 30 : - Suite odj de l'après-midi.
AOÛT			
MERCREDI 1^{er}		À 15 heures : - Navettes diverses.	À 21 h 30 : - Suite odj de l'après-midi.

⁽¹⁾ *S'il y a plus d'un candidat, le vote, d'une durée d'une heure par tour de scrutin, aura lieu dans les salons voisins de la salle des séances, sans suspension de séance.*

19^e séance

ANALYSE DES SCRUTINS

Scrutin public n° 1054

sur l'amendement n° 1134 de M. Coquerel et les amendements identiques suivants après l'article premier du projet de loi constitutionnelle pour une démocratie plus représentative, responsable et efficace (première lecture).

Nombre de votants :	205
Nombre de suffrages exprimés :	201
Majorité absolue :	101
Pour l'adoption :	77
Contre :	124

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Groupe La République en marche (312)

Pour : 1

M. Yves Daniel

Contre : 105

Mme Caroline Abadie, M. Lénaïck Adam, M. Pieyre-Alexandre Anglade, M. Gabriel Attal, Mme Laetitia Avia, M. Florian Bachelier, Mme Sophie Beaudouin-Hubiere, M. Belkhir Belhaddad, Mme Aurore Bergé, Mme Barbara Bessot Ballot, M. Bruno Bonnell, Mme Aude Bono-Vandorme, M. Éric Bothorel, Mme Brigitte Bourguignon, Mme Yaël Braun-Pivet, Mme Danielle Brulebois, M. Stéphane Buchou, M. Pierre Cabaré, Mme Émilie Cariou, M. Lionel Causse, M. Jean-René Cazeneuve, Mme Émilie Chalas, M. Philippe Chalumeau, Mme Annie Chapelier, Mme Sylvie Charrière, Mme Mireille Clapot, M. Jean-Charles Colas-Roy, Mme Fabienne Colboc, Mme Bérangère Couillard, Mme Yolaine de Courson, Mme Typhanie Degois, Mme Jacqueline Dubois, Mme Christelle Dubos, Mme Coralie Dubost, Mme Nicole Dubré-Chirat, Mme Sophie Errante, M. Christophe Euzet, Mme Élise Fajgeles, M. Jean-Michel Fauvergue, M. Richard Ferrand, M. Jean-Marie Fiévet, M. Jean-Luc Fugit, M. Raphaël Gauvain, Mme Laurence Gayte, M. Éric Girardin, M. Fabien Gouttefarde, Mme Carole Grandjean, M. Romain Grau, Mme Marie Guévenoux, Mme Danièle Héryn, M. Dimitri Houbbron, M. Sacha Houlié, M. Jean-Michel Jacques, M. François Jolivet, Mme Catherine Kamowski, M. Yannick Kerlogot, Mme Fadila Khattabi, M. Daniel Labaronne, Mme Frédérique Lardet, M. Gaël Le Bohec, M. Jean-Claude Leclabart, Mme Brigitte Liso, Mme Alexandra Louis, M. Sylvain Maillard, M. Jacques Marilossian, M. Didier Martin, M. Denis Masségli, M. Stéphane Mazars, M. Jean François Mbaye, M. Thomas Mesnier, Mme Monica Michel, M. Jean-Michel Mis, Mme Amélie de Montchalin, Mme Cendra Motin, Mme Naïma Moutchou, Mme Delphine O, M. Didier Paris, Mme Zivka Park, Mme Anne-Laurence Petel, Mme Barbara Pompili, M. Jean-Pierre Pont, M. Benoît Potterie, M. Éric Poulliat, Mme Natalia Pouzyreff,

M. Bruno Questel, Mme Cathy Racon-Bouzon, M. Rémy Rebeyrotte, Mme Laurianne Rossi, M. Cédric Roussel, Mme Laetitia Saint-Paul, M. Bruno Studer, Mme Marie Tamarelle-Verhaeghe, M. Jean Terlier, M. Stéphane Testé, M. Vincent Thiébaud, Mme Agnès Thill, Mme Alice Thourot, Mme Nicole Trisse, M. Olivier Véran, Mme Marie-Christine Verdier-Jouclas, Mme Corinne Vignon, M. Cédric Villani, M. Guillaume Vuilletet, Mme Hélène Zannier et M. Jean-Marc Zulesi

Abstention : 2

M. Stéphane Claireaux et M. Paul Molac

Non-votant(s) : 1

M. François de Rugy (président de l'Assemblée nationale)

Groupe Les Républicains (103)

Pour : 37

M. Julien Aubert, M. Thibault Bazin, Mme Valérie Beauvais, Mme Émilie Bonnard, M. Jean-Yves Bony, Mme Valérie Boyer, M. Jacques Cattin, M. Pierre Cordier, M. François Cornut-Gentille, Mme Marie-Christine Dalloz, M. Fabien Di Filippo, M. Julien Dive, M. Pierre-Henri Dumont, M. Laurent Furst, M. Claude de Ganay, M. Christian Jacob, Mme Brigitte Kuster, M. Marc Le Fur, Mme Constance Le Grip, M. Sébastien Leclerc, Mme Véronique Louwagie, M. Gilles Lurton, M. Olivier Marleix, M. Gérard Menuel, M. Maxime Minot, M. Bernard Perrut, M. Aurélien Pradié, M. Robin Reda, M. Frédéric Reiss, M. Vincent Rolland, M. Antoine Savignat, Mme Laurence Trastour-Isnart, Mme Isabelle Valentin, M. Pierre Vatin, M. Patrice Verchère, M. Charles de la Verpillière et M. Arnaud Viala

Contre : 1

M. Éric Ciotti

Abstention : 2

M. Éric Pauget et M. Raphaël Schellenberger

Groupe du Mouvement démocrate et apparentés (46)

Contre : 15

M. Erwan Balanant, Mme Géraldine Bannier, M. Vincent Bru, M. Jean-Pierre Cubertafon, Mme Marguerite Deprez-Audebert, M. Bruno Duvergé, Mme Sarah El Haïry, Mme Isabelle Florennes, Mme Patricia Gallerneau, M. Brahim Hammouche, M. Mohamed Laqhila, Mme Aude Luquet, Mme Sophie Mette, M. Bruno Millienne et M. Jimmy Pahun

Groupe UDI, Agir et indépendants (31)

Pour : 5

M. Guy Bricout, M. Stéphane Demilly, M. Pierre Morel-À-L'Huissier, Mme Maina Sage et M. Philippe Vigier

Contre : 3

M. Charles de Courson, M. Christophe Naegelen et M. Franck Riester

Groupe Nouvelle Gauche (30)

Pour : 12

Mme Marie-Noëlle Battistel, Mme Gisèle Biémouret, M. Jean-Louis Bricout, M. Alain David, M. Olivier Faure, M. David Habib, M. Serge Letchimy, Mme Christine Pires Beaune, M. Joaquim Pueyo, M. Hervé Saulignac, Mme Cécile Untermaier et Mme Hélène Vainqueur-Christophe

Groupe La France insoumise (17)

Pour : 6

M. Ugo Bernalicis, M. Éric Coquerel, Mme Caroline Fiat, M. Michel Larive, M. Loïc Prud'homme et M. François Ruffin

Groupe de la Gauche démocrate et républicaine (16)

Pour : 8

Mme Huguette Bello, M. Moetai Brotherson, M. André Chassaing, M. Pierre Dharréville, M. Jean-Paul Dufrègne, M. Sébastien Jumel, M. Gabriel Serville et M. Hubert Wulfranc

Non inscrits (21)

Pour : 8

M. Jean-Félix Acquaviva, M. Michel Castellani, M. Sébastien Chenu, M. Paul-André Colombani, Mme Jeanine Dubié, M. M'jid El Guerrab, Mme Emmanuelle Ménard et Mme Sylvia Pinel

Scrutin public n° 1055

sur l'amendement n° 145 de M. Leclerc et l'amendement identique suivant après l'article premier du projet de loi constitutionnelle pour une démocratie plus représentative, responsable et efficace (première lecture).

Nombre de votants :	202
Nombre de suffrages exprimés :	201
Majorité absolue :	101
Pour l'adoption :	78
Contre :	123

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Groupe La République en marche (312)

Pour : 2

M. Yves Daniel et M. Paul Molac

Contre : 105

Mme Caroline Abadie, M. Lénaïck Adam, M. Pieyre-Alexandre Anglade, M. Gabriel Attal, Mme Laetitia Avia, M. Florian Bachelier, Mme Sophie Beaudouin-Hubiere, M. Belkhir Belhaddad, Mme Aurore Bergé, Mme Barbara Bessot Ballot, M. Bruno Bonnell, Mme Aude Bono-Vandorme, M. Éric Bothorel, Mme Brigitte Bourguignon, Mme Yaël Braun-Pivet, Mme Danielle Brulebois, M. Stéphane Buchou, Mme Carole Bureau-Bonnard, M. Pierre Cabaré, Mme Émilie Cariou, M. Lionel Causse, M. Jean-René Cazeneuve, Mme Émilie Chalas, M. Philippe Chalumeau, Mme Sylvie Charrière, Mme Mireille Clapot, M. Jean-Charles Colas-Roy, Mme Fabienne Colboc, Mme Bérandère

Couillard, Mme Yolaine de Courson, Mme Typhanie Degois, Mme Jacqueline Dubois, Mme Christelle Dubos, Mme Coralie Dubost, Mme Nicole Dubré-Chirat, Mme Sophie Errante, M. Christophe Euzet, Mme Élise Fajgeles, M. Jean-Michel Fauvergue, M. Richard Ferrand, M. Jean-Marie Fiévet, M. Jean-Luc Fugit, M. Raphaël Gauvain, Mme Laurence Gayte, M. Éric Girardin, M. Fabien Gouttefarde, Mme Carole Grandjean, M. Romain Grau, Mme Marie Guévenoux, Mme Danièle Héryn, M. Dimitri Houbron, M. Sacha Houlié, M. Jean-Michel Jacques, Mme Caroline Janvier, M. François Jolivet, Mme Catherine Kamowski, M. Yannick Kerlogot, M. Daniel Labaronne, Mme Frédérique Lardet, M. Gaël Le Bohec, M. Jean-Claude Leclabart, Mme Brigitte Liso, Mme Alexandra Louis, M. Sylvain Maillard, M. Jacques Marilossian, M. Didier Martin, M. Denis Masségli, M. Stéphane Mazars, M. Jean François Mbaye, M. Thomas Mesnier, Mme Monica Michel, M. Jean-Michel Mis, Mme Amélie de Montchalin, Mme Cendra Motin, Mme Naïma Moutchou, Mme Delphine O, M. Didier Paris, Mme Zivka Park, Mme Anne-Laurence Petel, Mme Barbara Pompili, M. Jean-Pierre Pont, M. Benoît Potterie, M. Éric Poulliat, Mme Natalia Pouzyreff, M. Bruno Questel, Mme Cathy Racon-Bouzon, M. Rémy Rebeyrotte, Mme Laurianne Rossi, M. Cédric Roussel, Mme Laetitia Saint-Paul, M. Bruno Studer, Mme Marie Tamarelle-Verhaeghe, M. Jean Terlier, M. Stéphane Testé, M. Vincent Thiébaud, Mme Agnès Thill, Mme Alice Thourot, Mme Nicole Trisse, M. Olivier Véran, Mme Marie-Christine Verdier-Jouclas, Mme Corinne Vignon, M. Cédric Villani, M. Guillaume Vuilletet, Mme Hélène Zannier et M. Jean-Marc Zulesi

Non-votant(s) : 1

M. François de Rugy (président de l'Assemblée nationale)

Groupe Les Républicains (103)

Pour : 37

M. Julien Aubert, M. Thibault Bazin, Mme Valérie Beauvais, Mme Émilie Bonnivard, M. Jean-Yves Bony, Mme Valérie Boyer, M. Jacques Cattin, M. Pierre Cordier, M. François Cornut-Gentille, Mme Marie-Christine Dalloz, M. Fabien Di Filippo, M. Pierre-Henri Dumont, M. Laurent Furst, M. Claude de Ganay, Mme Annie Genevard, M. Christian Jacob, Mme Brigitte Kuster, M. Marc Le Fur, Mme Constance Le Grip, M. Sébastien Leclerc, Mme Véronique Louwagie, M. Gilles Lurton, M. Olivier Marleix, M. Gérard Menuel, M. Maxime Minot, M. Bernard Perrut, M. Aurélien Pradié, M. Robin Reda, M. Frédéric Reiss, M. Vincent Rolland, M. Antoine Savignat, Mme Laurence Trastour-Isnart, Mme Isabelle Valentin, M. Pierre Vatin, M. Patrice Verchère, M. Charles de la Verpillière et M. Arnaud Viala

Abstention : 1

M. Éric Pauget

Groupe du Mouvement démocrate et apparentés (46)

Contre : 15

M. Erwan Balanant, Mme Géraldine Bannier, M. Vincent Bru, M. Jean-Pierre Cubertafon, Mme Marguerite Deprez-Audebert, M. Bruno Duvergé, Mme Sarah El Haïry, Mme Isabelle Florennes, Mme Patricia Gallerneau, M. Brahim Hammouche, M. Mohamed Laqhila, Mme Aude Luquet, Mme Sophie Mette, M. Bruno Millienne et M. Jimmy Pahun

Groupe UDI, Agir et indépendants (31)*Pour* : 5

M. Guy Bricout, M. Stéphane Demilly, M. Pierre Morel-À-L'Huissier, Mme Maina Sage et M. Philippe Vigier

Contre : 3

M. Charles de Courson, M. Christophe Naegelen et M. Franck Riester

Groupe Nouvelle Gauche (30)*Pour* : 12

Mme Marie-Noëlle Battistel, Mme Gisèle Biémouret, M. Jean-Louis Bricout, M. Alain David, M. Olivier Faure, M. David Habib, M. Serge Letchimy, Mme Christine Pires Beaune, M. Joaquim Pueyo, M. Hervé Saulignac, Mme Cécile Untermaier et Mme Hélène Vainqueur-Christophe

Groupe La France insoumise (17)*Pour* : 6

M. Ugo Bernalicis, M. Éric Coquerel, Mme Caroline Fiat, M. Michel Larive, M. Loïc Prud'homme et M. François Ruffin

Groupe de la Gauche démocrate et républicaine (16)*Pour* : 8

Mme Huguette Bello, M. Moetai Brotherson, M. André Chassaigne, M. Pierre Dharréville, M. Jean-Paul Dufrenge, M. Sébastien Jumel, M. Gabriel Serville et M. Hubert Wulfranc

Non inscrits (21)*Pour* : 8

M. Jean-Félix Acquaviva, M. Michel Castellani, M. Sébastien Chenu, M. Paul-André Colombani, Mme Jeanine Dubié, M. M'jid El Guerrab, Mme Emmanuelle Ménard et Mme Sylvia Pinel

Scrutin public n° 1056*sur l'amendement n° 146 de M. Leclerc et l'amendement identique suivant après l'article premier du projet de loi constitutionnelle pour une démocratie plus représentative, responsable et efficace (première lecture).*

Nombre de votants : 169

Nombre de suffrages exprimés : 167

Majorité absolue : 84

Pour l'adoption : 65

Contre : 102

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Groupe La République en marche (312)*Pour* : 1

M. Paul Molac

Contre : 83

Mme Caroline Abadie, M. Lénäick Adam, M. Pieyre-Alexandre Anglade, M. Gabriel Attal, Mme Laetitia Avia, M. Florian Bachelier, Mme Aurèle Bergé, Mme Brigitte Bourguignon, Mme Yaël Braun-Pivet, Mme Danielle Brulebois, M. Stéphane Buchou, Mme Carole Bureau-Bonnard, M. Lionel Causse, M. Jean-René Cazeneuve, Mme Sylvie Charrière, Mme Mireille Clapot, M. Jean-Charles Colas-Roy, Mme Fabienne Colboc, Mme Bérangère Couillard, Mme Yolaine de Courson, Mme Typhanie Degois,

Mme Jacqueline Dubois, Mme Coralie Dubost, Mme Nicole Dubré-Chirat, Mme Stella Dupont, Mme Sophie Errante, M. Christophe Euzet, M. Richard Ferrand, M. Jean-Marie Fiévet, M. Jean-Luc Fugit, M. Grégory Galbadon, M. Raphaël Gauvain, Mme Laurence Gayte, M. Éric Girardin, M. Fabien Gouttefarde, Mme Carole Grandjean, M. Romain Grau, Mme Marie Guévenoux, Mme Danièle Héryn, M. Dimitri Houbron, M. Sacha Houlié, M. Jean-Michel Jacques, Mme Caroline Janvier, Mme Catherine Kamowski, M. Yannick Kerlogot, Mme Fadila Khattabi, M. Daniel Labaronne, Mme Frédérique Lardet, M. Gaël Le Bohec, Mme Brigitte Liso, Mme Alexandra Louis, M. Jacques Marilossian, M. Didier Martin, M. Denis Masségli, M. Jean François Mbaye, M. Thomas Mesnier, Mme Monica Michel, M. Jean-Michel Mis, Mme Amélie de Montchalin, Mme Cendra Motin, Mme Naima Moutchou, Mme Delphine O, M. Matthieu Orphelin, Mme Zivka Park, Mme Barbara Pompili, M. Jean-Pierre Pont, Mme Natalia Pouzyreff, Mme Cathy Racon-Bouzon, M. Rémy Rebeyrotte, Mme Laurianne Rossi, Mme Laetitia Saint-Paul, M. Bruno Studer, M. Stéphane Testé, M. Vincent Thiébaud, Mme Agnès Thill, Mme Nicole Trisse, M. Olivier Véran, Mme Marie-Christine Verdier-Jouclas, Mme Corinne Vignon, M. Cédric Villani, M. Guillaume Vuilletet, Mme Hélène Zannier et M. Jean-Marc Zulesi

Non-votant(s) : 1

M. François de Rugy (président de l'Assemblée nationale)

Groupe Les Républicains (103)*Pour* : 34

Mme Valérie Beauvais, Mme Émilie Bonnard, M. Jean-Yves Bony, Mme Valérie Boyer, M. Xavier Breton, M. Jacques Cattin, M. Éric Ciotti, M. Pierre Cordier, M. François Cornut-Gentile, Mme Marie-Christine Dalloz, M. Fabien Di Filippo, M. Pierre-Henri Dumont, M. Laurent Furst, M. Claude de Ganay, Mme Annie Genevard, M. Christian Jacob, M. Marc Le Fur, Mme Constance Le Grip, M. Sébastien Leclerc, Mme Véronique Louwagie, M. Gilles Lurton, M. Olivier Marleix, M. Gérard Menuel, M. Maxime Minot, M. Éric Pauget, M. Bernard Perrut, M. Aurélien Pradié, M. Frédéric Reiss, M. Antoine Savignat, M. Raphaël Schellenberger, Mme Isabelle Valentin, M. Pierre Vatin, M. Charles de la Verpillière et M. Arnaud Viala

Groupe du Mouvement démocrate et apparentés (46)*Contre* : 17

M. Erwan Balanant, Mme Géraldine Bannier, M. Vincent Bru, M. Jean-Pierre Cubertafon, Mme Marguerite Deprez-Audebert, M. Bruno Duvergé, Mme Sarah El Haïry, M. Marc Fesneau, Mme Isabelle Florennes, Mme Patricia Gallerneau, M. Brahim Hammouche, Mme Élodie Jacquier-Laforge, M. Mohamed Laqhila, Mme Aude Luquet, Mme Sophie Mette, M. Bruno Millienne et M. Jimmy Pahun

Groupe UDI, Agir et indépendants (31)*Pour* : 3

M. Guy Bricout, M. Pierre Morel-À-L'Huissier et M. Philippe Vigier

Contre : 2

M. Olivier Becht et M. Charles de Courson

Abstention : 1

Mme Maina Sage

Groupe Nouvelle Gauche (30)*Pour* : 12

Mme Marie-Noëlle Battistel, Mme Gisèle Biémouret, M. Jean-Louis Bricout, M. Alain David, M. Olivier Faure, M. David Habib, Mme Christine Pires Beaune, M. Joaquim Pueyo, M. Hervé Saulignac, Mme Cécile Untermaier, Mme Hélène Vainqueur-Christophe et M. Boris Vallaud

Groupe La France insoumise (17)*Pour* : 2

Mme Caroline Fiat et M. François Ruffin

Groupe de la Gauche démocrate et républicaine (16)*Pour* : 7

Mme Huguette Bello, M. Moetai Brotherson, M. Pierre Dharréville, M. Jean-Paul Dufègne, M. Sébastien Jumel, M. Gabriel Serville et M. Hubert Wulfranc

Non inscrits (21)*Pour* : 6

M. Jean-Félix Acquaviva, M. Michel Castellani, M. Paul-André Colombani, Mme Jeanine Dubié, Mme Emmanuelle Ménard et Mme Sylvia Pinel

Abstention : 1

M. Sébastien Chenu

Scrutin public n° 1057

sur l'amendement n° 2 rectifié de M. Le Fur et les amendements identiques suivants après l'article premier du projet de loi constitutionnelle pour une démocratie plus représentative, responsable et efficace (première lecture).

Nombre de votants : 189

Nombre de suffrages exprimés : 181

Majorité absolue : 91

Pour l'adoption : 61

Contre : 120

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Groupe La République en marche (312)*Pour* : 2

M. Yves Daniel et M. Paul Molac

Contre : 93

Mme Caroline Abadie, Mme Béatrice Abba, M. Patrice Anato, M. Pieyre-Alexandre Anglade, M. Gabriel Attal, M. Florian Bachelier, M. Belkhir Belhaddad, Mme Aurore Bergé, M. Éric Bothorel, Mme Brigitte Bourguignon, M. Bertrand Bouyx, Mme Danielle Brulebois, M. Stéphane Buchou, Mme Carole Bureau-Bonnard, M. Pierre Cabaré, M. Lionel Causse, M. Jean-René Cazeneuve, Mme Émilie Chalas, M. Philippe Chalumeau, Mme Sylvie Charrière, M. Jean-Charles Colas-Roy, Mme Fabienne Colboc, Mme Béatrice Couillard, Mme Yolaine de Courson, Mme Typhanie Degois, Mme Jacqueline Dubois, Mme Coralie Dubost, Mme Nicole Dubré-Chirat, Mme Audrey Dufeu Schubert, Mme Françoise Dumas, Mme Stella Dupont, Mme Sophie Errante, M. Christophe Euzet, M. Jean-Michel Fauvergue, M. Richard Ferrand, M. Jean-Marie Fiévet, M. Jean-Luc Fugit, M. Raphaël Gauvain, Mme Laurence Gayte, M. Éric Girardin, M. Fabien Gouttefarde, Mme Marie Guévenoux, Mme Danièle Héryn, M. Dimitri Houbbron, M. Sacha Houlié, M. Jean-Michel Jacques, Mme Caroline Janvier, Mme Catherine Kamowski, M. Yannick Kerlogot,

Mme Fadila Khattabi, M. Daniel Labaronne, Mme Nicole Le Peih, Mme Brigitte Liso, Mme Alexandra Louis, M. Sylvain Maillard, M. Jacques Marilossian, M. Didier Martin, M. Denis Masségla, M. Stéphane Mazars, M. Jean François Mbaye, Mme Monica Michel, M. Jean-Michel Mis, Mme Amélie de Montchalin, M. Adrien Morenas, Mme Cendra Motin, Mme Naïma Moutchou, M. Sébastien Nadot, Mme Delphine O, Mme Valérie Oppelt, Mme Zivka Park, Mme Barbara Pompili, M. Jean-Pierre Pont, Mme Natalia Pouzyreff, M. Bruno Questel, Mme Cathy Racon-Bouzon, M. Rémy Rebeyrotte, M. Cédric Roussel, Mme Laetitia Saint-Paul, M. Bruno Studer, Mme Marie Tamarelle-Verhaeghe, M. Buon Tan, M. Jean Terlier, M. Stéphane Testé, M. Vincent Thiébaud, Mme Agnès Thill, Mme Nicole Trisse, M. Olivier Véran, Mme Marie-Christine Verdier-Jouclas, Mme Corinne Vignon, M. Cédric Villani, M. Guillaume Vuilletet, Mme Hélène Zannier et M. Jean-Marc Zulesi

Abstention : 1

M. Stéphane Claireaux

Non-votant(s) : 1

M. François de Rugy (président de l'Assemblée nationale)

Groupe Les Républicains (103)*Pour* : 43

M. Thibault Bazin, Mme Valérie Beauvais, Mme Émilie Bonnavard, M. Jean-Yves Bony, Mme Valérie Boyer, M. Jacques Cattin, M. Dino Cinieri, M. Éric Ciotti, M. Pierre Cordier, M. François Cornut-Gentille, Mme Marie-Christine Dalloz, M. Fabien Di Filippo, M. Julien Dive, Mme Virginie DUBY-MULLER, M. Pierre-Henri Dumont, M. Laurent Furst, M. Claude de Ganay, Mme Annie Genevard, M. Christian Jacob, Mme Brigitte Kuster, M. Guillaume Larrivé, M. Marc Le Fur, Mme Constance Le Grip, M. Sébastien Leclerc, Mme Véronique Louwagie, M. Gilles Lurton, M. Olivier Marleix, M. Maxime Minot, M. Jérôme Nury, M. Éric Pauget, M. Bernard Perrut, M. Aurélien Pradié, M. Robin Reda, M. Frédéric Reiss, M. Vincent Rolland, M. Antoine Savignat, M. Raphaël Schellenberger, M. Éric Straumann, Mme Isabelle Valentin, M. Pierre Vatin, M. Charles de la Verpillière, M. Arnaud Viala et M. Michel Vialay

Groupe du Mouvement démocrate et apparentés (46)*Contre* : 16

M. Erwan Balanant, Mme Géraldine Bannier, M. Vincent Bru, M. Jean-Pierre Cubertafon, M. Bruno Duvergé, Mme Sarah El Haïry, M. Marc Fesneau, Mme Isabelle Florennes, Mme Patricia Gallerneau, M. Brahim Hammouche, Mme Élodie Jacquier-Laforge, M. Mohamed Laqhila, Mme Aude Luquet, Mme Sophie Mette, M. Philippe Michel-Kleisbauer et M. Bruno Millienne

Groupe UDI, Agir et indépendants (31)*Pour* : 1

M. Pierre Morel-À-L'Huissier

Contre : 7

Mme Sophie Auconie, M. Charles de Courson, Mme Béatrice Descamps, Mme Agnès Firmin Le Bodo, M. Jean-Christophe Lagarde, M. Francis Vercamer et M. Philippe Vigier

Abstention : 2

Mme Maina Sage et Mme Nicole Sanquer

Groupe Nouvelle Gauche (30)*Pour* : 8

Mme Marie-Noëlle Battistel, Mme Gisèle Biémouret, M. Jean-Louis Bricout, M. Alain David, M. Olivier Faure, M. David Habib, Mme Christine Pires Beaune et M. Hervé Saulignac

Groupe La France insoumise (17)*Contre* : 2

M. Ugo Bernalicis et M. Michel Larive

Abstention : 2

Mme Caroline Fiat et M. François Ruffin

Groupe de la Gauche démocrate et républicaine (16)*Contre* : 1

M. Gabriel Serville

Abstention : 3

M. Moetai Brotherson, M. Sébastien Jumel et M. Hubert Wulfranc

Non inscrits (21)*Pour* : 7

M. Jean-Félix Acquaviva, M. Michel Castellani, M. Paul-André Colombani, Mme Jeanine Dubié, M. Jean Lassalle, Mme Emmanuelle Ménard et Mme Sylvia Pinel

Contre : 1

M. Sébastien Chenu

Scrutin public n° 1058

sur l'amendement n° 90 de M. Boucard et l'amendement identique suivant après l'article premier du projet de loi constitutionnelle pour une démocratie plus représentative, responsable et efficace (première lecture).

Nombre de votants :	182
Nombre de suffrages exprimés :	175
Majorité absolue :	88
<i>Pour</i> l'adoption :	60
<i>Contre</i> :	115

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Groupe La République en marche (312)*Pour* : 1

M. Yves Daniel

Contre : 91

Mme Caroline Abadie, Mme Bérange Abba, M. Patrice Anato, M. Peyre-Alexandre Anglade, M. Gabriel Attal, M. Florian Bachelier, M. Belkhir Belhaddad, Mme Aurore Bergé, M. Éric Bothorel, Mme Brigitte Bourguignon, M. Bertrand Bouyx, Mme Danielle Brulebois, M. Stéphane Buchou, Mme Carole Bureau-Bonnard, M. Pierre Cabaré, M. Lionel Causse, M. Jean-René Cazeneuve, Mme Émilie Chalas, M. Philippe Chalumeau, Mme Sylvie Charrière, M. Jean-Charles Colas-Roy, Mme Fabienne Colboc, Mme Bérange Couillard, Mme Yolaine de Courson, Mme Typhanie Degois, Mme Jacqueline Dubois, Mme Coralie Dubost, Mme Nicole Dubré-Chirat, Mme Audrey Dufeu Schubert, Mme Françoise Dumas, Mme Stella Dupont, Mme Sophie Errante, M. Christophe Euzet, M. Jean-Michel Fauvergue, M. Richard Ferrand, M. Jean-Marie Fiévet, M. Jean-Luc Fugit, M. Raphaël Gauvain, Mme Laurence Gayte, M. Éric Girardin, M. Fabien Gouttefarde, Mme Marie Guévenoux,

Mme Danièle Héryn, M. Dimitri Houbbron, M. Sacha Houlié, M. Jean-Michel Jacques, Mme Caroline Janvier, Mme Catherine Kamowski, M. Yannick Kerlogot, Mme Fadila Khattabi, M. Daniel Labaronne, Mme Nicole Le Peih, Mme Brigitte Liso, Mme Alexandra Louis, M. Sylvain Maillard, M. Jacques Marilossian, M. Didier Martin, M. Denis Masségli, M. Stéphane Mazars, M. Jean François Mbaye, Mme Monica Michel, Mme Amélie de Montchalin, M. Adrien Morenas, Mme Cendra Motin, Mme Naïma Moutchou, M. Sébastien Nadot, Mme Delphine O, Mme Valérie Oppelt, Mme Zivka Park, Mme Barbara Pompili, M. Jean-Pierre Pont, Mme Natalia Pouzyreff, M. Bruno Questel, Mme Cathy Racon-Bouzon, M. Rémy Rebeyrotte, M. Cédric Roussel, M. Bruno Studer, Mme Marie Tamarelle-Verhaeghe, M. Buon Tan, M. Jean Terlier, M. Stéphane Testé, M. Vincent Thiébaud, Mme Agnès Thill, Mme Nicole Trisse, M. Olivier Véran, Mme Marie-Christine Verdier-Jouclas, Mme Corinne Vignon, M. Cédric Villani, M. Guillaume Vuilletet, Mme Hélène Zannier et M. Jean-Marc Zulesi

Abstention : 2

M. Stéphane Claireaux et M. Paul Molac

Non-votant(s) : 1

M. François de Rugy (président de l'Assemblée nationale)

Groupe Les Républicains (103)*Pour* : 43

M. Thibault Bazin, Mme Valérie Beauvais, Mme Émilie Bonnard, M. Jean-Yves Bony, Mme Valérie Boyer, M. Jacques Cattin, M. Dino Cineri, M. Éric Ciotti, M. Pierre Cordier, M. François Cornut-Gentille, Mme Marie-Christine Dalloz, M. Fabien Di Filippo, M. Julien Dive, Mme Virginie Duby-Muller, M. Pierre-Henri Dumont, M. Laurent Furst, M. Claude de Ganay, Mme Annie Genevard, M. Christian Jacob, Mme Brigitte Kuster, M. Guillaume Larrivé, M. Marc Le Fur, Mme Constance Le Grip, M. Sébastien Leclerc, Mme Véronique Louwagie, M. Gilles Lurton, M. Olivier Marleix, M. Maxime Minot, M. Jérôme Nury, M. Éric Pauget, M. Bernard Perrut, M. Aurélien Pradié, M. Robin Reda, M. Frédéric Reiss, M. Vincent Rolland, M. Antoine Savignat, M. Raphaël Schellenberger, M. Éric Straumann, Mme Isabelle Valentin, M. Pierre Vatin, M. Charles de la Verpillière, M. Arnaud Viala et M. Michel Vialay

Groupe du Mouvement démocrate et apparentés (46)*Contre* : 16

M. Erwan Balanant, Mme Géraldine Bannier, M. Vincent Bru, M. Jean-Pierre Cubertafo, M. Bruno Duvergé, Mme Sarah El Haïry, M. Marc Fesneau, Mme Isabelle Florennes, Mme Patricia Gallerneau, M. Brahim Hammouche, Mme Élodie Jacquier-Laforge, M. Mohamed Laqhila, Mme Aude Luquet, Mme Sophie Mette, M. Philippe Michel-Kleisbauer et M. Bruno Millienne

Groupe UDI, Agir et indépendants (31)*Pour* : 1

M. Pierre Morel-À-L'Huissier

Contre : 6

Mme Sophie Auconie, M. Charles de Courson, Mme Agnès Firmin Le Bodo, M. Jean-Christophe Lagarde, M. Francis Vercamer et M. Philippe Vigier

Abstention : 2

Mme Maina Sage et Mme Nicole Sanquer

Groupe Nouvelle Gauche (30)

Pour : 8

Mme Marie-Noëlle Battistel, Mme Gisèle Biémouret, M. Jean-Louis Bricout, M. Alain David, M. Olivier Faure, M. David Habib, Mme Christine Pires Beaune et M. Hervé Saulignac

Groupe La France insoumise (17)

Groupe de la Gauche démocrate et républicaine (16)

Contre : 1

M. Gabriel Serville

Abstention : 3

M. Moetai Brotherson, M. Sébastien Jumel et M. Hubert Wulfranc

Non inscrits (21)

Pour : 7

M. Jean-Félix Acquaviva, M. Michel Castellani, M. Paul-André Colombani, Mme Jeanine Dubié, M. Jean Lassalle, Mme Emmanuelle Ménard et Mme Sylvia Pinel

Contre : 1

M. Sébastien Chenu

Scrutin public n° 1059

sur l'amendement n° 726 de M. Gosselin suivant après l'article premier du projet de loi constitutionnelle pour une démocratie plus représentative, responsable et efficace (première lecture).

Nombre de votants : 185
 Nombre de suffrages exprimés : 176
 Majorité absolue : 89
 Pour l'adoption : 60
 Contre : 116

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Groupe La République en marche (312)

Pour : 1

M. Yves Daniel

Contre : 93

Mme Caroline Abadie, Mme Bérangère Abba, M. Patrice Anato, M. Pieyre-Alexandre Anglade, M. Gabriel Attal, M. Florian Bachelier, M. Belkhir Belhaddad, Mme Aurore Bergé, M. Éric Bothorel, Mme Brigitte Bourguignon, M. Bertrand Bouyx, Mme Danielle Brulebois, M. Stéphane Buchou, Mme Carole Bureau-Bonnard, M. Pierre Cabaré, M. Lionel Causse, M. Jean-René Cazeneuve, Mme Émilie Chalas, M. Philippe Chalumeau, Mme Sylvie Charrière, M. Jean-Charles Colas-Roy, Mme Fabienne Colboc, Mme Bérangère Couillard, Mme Yolaine de Courson, Mme Typhanie Degois, Mme Jacqueline Dubois, Mme Coralie Dubost, Mme Nicole Dubré-Chirat, Mme Audrey Dufeu Schubert, Mme Françoise Dumas, Mme Stella Dupont, Mme Sophie Errante, M. Christophe Euzet, M. Jean-Michel Fauvergue, M. Richard Ferrand, M. Jean-Marie Fiévet, M. Jean-Luc Fugit, M. Raphaël Gauvain, Mme Laurence Gayte, M. Éric Girardin, M. Fabien Gouttefarde, Mme Marie Guévenoux, Mme Danièle Héryn, M. Dimitri Houbron, M. Sacha Houlié, M. Jean-Michel Jacques, Mme Caroline Janvier, Mme Catherine Kamowski, M. Yannick Kerlogot, Mme Fadila Khattabi, M. Daniel Labaronne, Mme Nicole Le Peih, Mme Brigitte Liso, Mme Alexandra Louis,

M. Sylvain Maillard, M. Jacques Marilossian, M. Didier Martin, M. Denis Masségla, M. Stéphane Mazars, M. Jean François Mbaye, M. Thomas Mesnier, Mme Monica Michel, M. Jean-Michel Mis, Mme Amélie de Montchalin, M. Adrien Morenas, Mme Cendra Motin, Mme Naïma Mouchou, M. Sébastien Nadot, Mme Delphine O, Mme Valérie Oppelt, Mme Zivka Park, Mme Barbara Pompili, M. Jean-Pierre Pont, Mme Natalia Pouzyreff, M. Bruno Questel, Mme Cathy Racon-Bouzon, M. Rémy Rebeyrotte, M. Cédric Roussel, Mme Laetitia Saint-Paul, M. Bruno Studer, M. Buon Tan, M. Jean Terlier, M. Stéphane Testé, M. Vincent Thiébaud, Mme Agnès Thill, Mme Nicole Trisse, M. Olivier Véran, Mme Marie-Christine Verdier-Jouclas, Mme Corinne Vignon, M. Cédric Villani, M. Guillaume Vuilletet, Mme Hélène Zannier et M. Jean-Marc Zulesi

Abstention : 3

M. Stéphane Claireaux, M. Christophe Jerretie et M. Paul Molac

Non-votant(s) : 1

M. François de Rugy (président de l'Assemblée nationale)

Groupe Les Républicains (103)

Pour : 43

M. Thibault Bazin, Mme Valérie Beauvais, Mme Émilie Bonnard, M. Jean-Yves Bony, Mme Valérie Boyer, M. Jacques Cattin, M. Dino Ciniéri, M. Éric Ciotti, M. Pierre Cordier, M. François Cornut-Gentille, Mme Marie-Christine Dalloz, M. Fabien Di Filippo, M. Julien Dive, Mme Virginie DUBY-MULLER, M. Pierre-Henri Dumont, M. Laurent Furst, M. Claude de Ganay, Mme Annie Genevard, M. Christian Jacob, Mme Brigitte Kuster, M. Guillaume Larrivé, M. Marc Le Fur, Mme Constance Le Grip, M. Sébastien Leclerc, Mme Véronique Louwagie, M. Gilles Lurton, M. Olivier Marleix, M. Maxime Minot, M. Jérôme Nury, M. Éric Pauget, M. Bernard Perrut, M. Aurélien Pradié, M. Robin Reda, M. Frédéric Reiss, M. Vincent Rolland, M. Antoine Savignat, M. Raphaël Schellenberger, M. Éric Straumann, Mme Isabelle Valentin, M. Pierre Vatin, M. Charles de la Verpillière, M. Arnaud Viala et M. Michel Vialay

Groupe du Mouvement démocrate et apparentés (46)

Contre : 15

M. Erwan Balanant, Mme Géraldine Bannier, M. Vincent Bru, M. Jean-Pierre Cubertafo, M. Bruno Duvergé, Mme Sarah El Haïry, M. Marc Fesneau, Mme Isabelle Florennes, Mme Patricia Gallerneau, M. Brahim Hammouche, Mme Élodie Jacquier-Laforge, M. Mohamed Laqhila, Mme Aude Luquet, Mme Sophie Mette et M. Bruno Millienne

Groupe UDI, Agir et indépendants (31)

Pour : 1

M. Pierre Morel-À-L'Huissier

Contre : 7

Mme Sophie Auconie, M. Charles de Courson, Mme Béatrice Descamps, Mme Agnès Firmin Le Bodo, M. Jean-Christophe Lagarde, M. Francis Vercamer et M. Philippe Vigier

Groupe Nouvelle Gauche (30)

Pour : 8

Mme Marie-Noëlle Battistel, Mme Gisèle Biémouret, M. Jean-Louis Bricout, M. Alain David, M. Olivier Faure, M. David Habib, Mme Christine Pires Beaune et M. Hervé Saulignac

Groupe La France insoumise (17)*Abstention* : 2

M. Ugo Bernalicis et Mme Caroline Fiat

Groupe de la Gauche démocrate et républicaine (16)*Abstention* : 4

M. Moetai Brotherson, M. Sébastien Jumel, M. Gabriel Serville et M. Hubert Wulfranc

Non inscrits (21)*Pour* : 7

M. Jean-Félix Acquaviva, M. Michel Castellani, M. Paul-André Colombani, Mme Jeanine Dubié, M. Jean Lassalle, Mme Emmanuelle Ménard et Mme Sylvia Pinel

Contre : 1

M. Sébastien Chenu

Scrutin public n° 1060*sur l'amendement n° 1220 de M. Pierre-Henri Dumont suivant après l'article premier du projet de loi constitutionnelle pour une démocratie plus représentative, responsable et efficace (première lecture).*

Nombre de votants :	186
Nombre de suffrages exprimés :	180
Majorité absolue :	91
Pour l'adoption :	62
Contre :	118

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Groupe La République en marche (312)*Pour* : 2

M. Yves Daniel et M. Paul Molac

Contre : 93

Mme Caroline Abadie, Mme Bérandère Abba, M. Patrice Anato, M. Piere-Alexandre Anglade, M. Gabriel Attal, M. Florian Bachelier, M. Belkhir Belhaddad, Mme Aurore Bergé, M. Éric Bothorel, Mme Brigitte Bourguignon, M. Bertrand Bouyx, Mme Danielle Brulebois, M. Stéphane Buchou, Mme Carole Bureau-Bonnard, M. Pierre Cabaré, M. Lionel Causse, M. Jean-René Cazeneuve, Mme Émilie Chalas, M. Philippe Chalumeau, Mme Sylvie Charrière, M. Jean-Charles Colas-Roy, Mme Fabienne Colboc, Mme Bérandère Couillard, Mme Yolaine de Courson, Mme Typhanie Degois, Mme Jacqueline Dubois, Mme Coralie Dubost, Mme Nicole Dubré-Chirat, Mme Audrey Dufeu Schubert, Mme Françoise Dumas, Mme Stella Dupont, Mme Sophie Errante, M. Christophe Euzet, M. Jean-Michel Fauvergue, M. Richard Ferrand, M. Jean-Marie Fiévet, M. Jean-Luc Fugit, M. Raphaël Gauvain, Mme Laurence Gayte, M. Éric Girardin, M. Fabien Gouttefarde, Mme Marie Guévenoux, Mme Danièle Héryn, M. Dimitri Houbbron, M. Sacha Houlié, M. Jean-Michel Jacques, Mme Caroline Janvier, Mme Catherine Kamowski, M. Yannick Kerlogot, Mme Fadila Khattabi, M. Daniel Labaronne, Mme Nicole Le Peih, Mme Brigitte Liso, Mme Alexandra Louis, M. Sylvain Maillard, M. Jacques Marilossian, M. Didier Martin, M. Denis Masségli, M. Stéphane Mazars, M. Jean François Mbaye, M. Thomas Mesnier, Mme Monica Michel, M. Jean-Michel Mis, Mme Amélie de Montchalin, M. Adrien Morenas, Mme Cendra Motin, Mme Naïma Moutchou, M. Sébastien Nadot, Mme Delphine O, Mme Valérie Oppelt, Mme Zivka Park, Mme Barbara Pompili, M. Jean-

Pierre Pont, Mme Natalia Pouzyreff, M. Bruno Questel, Mme Cathy Racon-Bouzon, M. Rémy Rebeyrotte, M. Cédric Roussel, Mme Laetitia Saint-Paul, M. Bruno Studer, Mme Marie Tamarelle-Verhaeghe, M. Buon Tan, M. Jean Terlier, M. Vincent Thiébaud, Mme Agnès Thill, Mme Nicole Trisse, M. Olivier Vérant, Mme Marie-Christine Verdier-Jouclas, Mme Corinne Vignon, M. Cédric Villani, M. Guillaume Vuilletet, Mme Hélène Zannier et M. Jean-Marc Zulesi

Abstention : 1

M. Stéphane Claireaux

Non-votant(s) : 1

M. François de Rugy (président de l'Assemblée nationale)

Groupe Les Républicains (103)*Pour* : 43

M. Thibault Bazin, Mme Valérie Beauvais, Mme Émilie Bonnard, M. Jean-Yves Bony, Mme Valérie Boyer, M. Jacques Cattin, M. Dino Cinieri, M. Éric Ciotti, M. Pierre Cordier, M. François Cornut-Gentille, Mme Marie-Christine Dalloz, M. Fabien Di Filippo, M. Julien Dive, Mme Virginie Duby-Muller, M. Pierre-Henri Dumont, M. Laurent Furst, M. Claude de Ganay, Mme Annie Genevard, M. Christian Jacob, Mme Brigitte Kuster, M. Guillaume Larrivé, M. Marc Le Fur, Mme Constance Le Grip, M. Sébastien Leclerc, Mme Véronique Louwagie, M. Gilles Lurton, M. Olivier Marleix, M. Maxime Minot, M. Jérôme Nury, M. Éric Pauget, M. Bernard Perrut, M. Aurélien Pradié, M. Robin Reda, M. Frédéric Reiss, M. Vincent Rolland, M. Antoine Savignat, M. Raphaël Schellenberger, M. Éric Straumann, Mme Isabelle Valentin, M. Pierre Vatin, M. Charles de la Verpillière, M. Arnaud Viala et M. Michel Vialay

Groupe du Mouvement démocrate et apparentés (46)*Contre* : 16

M. Erwan Balanant, Mme Géraldine Bannier, M. Vincent Bru, M. Jean-Pierre Cubertafon, M. Bruno Duvergé, Mme Sarah El Haïry, M. Marc Fesneau, Mme Isabelle Florennes, Mme Patricia Gallerneau, M. Brahim Hammouche, Mme Élodie Jacquier-Laforge, M. Mohamed Laqhila, Mme Aude Luquet, Mme Sophie Mette, M. Philippe Michel-Kleisbauer et M. Bruno Millienne

Groupe UDI, Agir et indépendants (31)*Pour* : 2

M. Pierre Morel-À-L'Huissier et M. Philippe Vigier

Contre : 6

Mme Sophie Auconie, M. Charles de Courson, Mme Béatrice Descamps, Mme Agnès Firmin Le Bodo, M. Jean-Christophe Lagarde et M. Francis Vercamer

Groupe Nouvelle Gauche (30)*Pour* : 8

Mme Marie-Noëlle Battistel, Mme Gisèle Biémouret, M. Jean-Louis Bricout, M. Alain David, M. Olivier Faure, M. David Habib, Mme Christine Pires Beaune et M. Hervé Saulignac

Groupe La France insoumise (17)*Contre* : 2

M. Ugo Bernalicis et M. Michel Larive

Abstention : 1

Mme Caroline Fiat

Groupe de la Gauche démocrate et républicaine (16)

Abstention : 4

M. Moetai Brotherson, M. Sébastien Jumel, M. Gabriel Serville et M. Hubert Wulfranc

Non inscrits (21)

Pour : 7

M. Jean-Félix Acquaviva, M. Michel Castellani, M. Paul-André Colombani, Mme Jeanine Dubié, M. Jean Lassalle, Mme Emmanuelle Ménard et Mme Sylvia Pinel

Contre : 1

M. Sébastien Chenu

Scrutin public n° 1061

sur l'amendement n° 224 de Mme Kuster et l'amendement identique suivant après l'article premier du projet de loi constitutionnelle pour une démocratie plus représentative, responsable et efficace (première lecture).

Nombre de votants : 186

Nombre de suffrages exprimés : 178

Majorité absolue : 90

Pour l'adoption : 59

Contre : 119

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Groupe La République en marche (312)

Pour : 1

M. Yves Daniel

Contre : 92

Mme Caroline Abadie, Mme Béangère Abba, M. Patrice Anato, M. Pieyre-Alexandre Anglade, M. Gabriel Attal, M. Florian Bachelier, M. Belkhir Belhaddad, Mme Aurore Bergé, M. Éric Bothorel, Mme Brigitte Bourguignon, M. Bertrand Bouyx, M. Stéphane Buchou, Mme Carole Bureau-Bonnard, M. Pierre Cabaré, M. Lionel Causse, M. Jean-René Cazeneuve, Mme Émilie Chalas, M. Philippe Chalumeau, Mme Sylvie Charrière, M. Jean-Charles Colas-Roy, Mme Fabienne Colboc, Mme Béangère Couillard, Mme Yolaine de Courson, Mme Typhanie Degois, Mme Jacqueline Dubois, Mme Coralie Dubost, Mme Nicole Dubré-Chirat, Mme Audrey Dufeu Schubert, Mme Françoise Dumas, Mme Stella Dupont, Mme Sophie Errante, M. Christophe Euzet, M. Jean-Michel Fauvergue, M. Richard Ferrand, M. Jean-Marie Fiévet, M. Jean-Luc Fugit, M. Raphaël Gauvain, Mme Laurence Gayte, M. Éric Girardin, M. Fabien Gouttefarde, Mme Marie Guévenoux, Mme Danièle Héryn, M. Dimitri Houbbron, M. Sacha Houlié, M. Jean-Michel Jacques, Mme Caroline Janvier, Mme Catherine Kamowski, M. Yannick Kerlogot, Mme Fadila Khattabi, M. Daniel Labaronne, Mme Nicole Le Peih, Mme Brigitte Liso, Mme Alexandra Louis, M. Sylvain Maillard, M. Jacques Marilossian, M. Didier Martin, M. Denis Masségia, M. Stéphane Mazars, M. Jean François Mbaye, M. Thomas Mesnier, Mme Monica Michel, M. Jean-Michel Mis, Mme Amélie de Montchalin, M. Adrien Morenas, Mme Cendra Motin, Mme Naïma Moutchou, M. Sébastien Nadot, Mme Delphine O, Mme Valérie Oppet, Mme Zivka Park, Mme Barbara Pompili, M. Jean-Pierre Pont, Mme Natalia Pouzyreff, M. Bruno Questel, Mme Cathy Racon-Bouzon, M. Rémy Rebeyrotte, M. Cédric Roussel, Mme Laetitia Saint-Paul, M. Bruno

Studer, Mme Marie Tamarelle-Verhaeghe, M. Buon Tan, M. Jean Terlier, M. Vincent Thiébaud, Mme Agnès Thill, Mme Nicole Trisse, M. Olivier Véran, Mme Marie-Christine Verdier-Jouclas, Mme Corinne Vignon, M. Cédric Villani, M. Guillaume Vuilletet, Mme Hélène Zannier et M. Jean-Marc Zulesi

Abstention : 2

M. Stéphane Claireaux et M. Paul Molac

Non-votant(s) : 1

M. François de Rugy (président de l'Assemblée nationale)

Groupe Les Républicains (103)

Pour : 43

M. Thibault Bazin, Mme Valérie Beauvais, Mme Émilie Bonnavard, M. Jean-Yves Bony, Mme Valérie Boyer, M. Jacques Cattin, M. Dino Cinieri, M. Éric Ciotti, M. Pierre Cordier, M. François Cornut-Gentille, Mme Marie-Christine Dalloz, M. Fabien Di Filippo, M. Julien Dive, Mme Virginie DUBY-MULLER, M. Pierre-Henri Dumont, M. Laurent Furst, M. Claude de Ganay, Mme Annie Genevard, M. Christian Jacob, Mme Brigitte Kuster, M. Guillaume Larrivé, M. Marc Le Fur, Mme Constance Le Grip, M. Sébastien Leclerc, Mme Véronique Louwagie, M. Gilles Lurton, M. Olivier Marleix, M. Maxime Minot, M. Jérôme Nury, M. Éric Pauget, M. Bernard Perrut, M. Aurélien Pradié, M. Robin Reda, M. Frédéric Reiss, M. Vincent Rolland, M. Antoine Savignat, M. Raphaël Schellenberger, M. Éric Straumann, Mme Isabelle Valentin, M. Pierre Vatin, M. Charles de la Verpillière, M. Arnaud Viala et M. Michel Vialay

Groupe du Mouvement démocrate et apparentés (46)

Contre : 16

M. Erwan Balanant, Mme Géraldine Bannier, M. Vincent Bru, M. Jean-Pierre Cubertafon, M. Bruno Duvergé, Mme Sarah El Haïry, M. Marc Fesneau, Mme Isabelle Florennes, Mme Patricia Gallerneau, M. Brahim Hammouche, Mme Élodie Jacquier-Laforge, M. Mohamed Laqhila, Mme Aude Luquet, Mme Sophie Mette, M. Philippe Michel-Kleisbauer et M. Bruno Millienne

Groupe UDI, Agir et indépendants (31)

Pour : 1

M. Pierre Morel-À-L'Huissier

Contre : 8

Mme Sophie Auconie, M. Charles de Courson, Mme Béatrice Descamps, Mme Agnès Firmin Le Bodo, M. Jean-Christophe Lagarde, Mme Nicole Sanquer, M. Francis Vercamer et M. Philippe Vigier

Abstention : 1

Mme Maina Sage

Groupe Nouvelle Gauche (30)

Pour : 7

Mme Marie-Noëlle Battistel, Mme Gisèle Biémouret, M. Jean-Louis Bricout, M. Alain David, M. David Habib, Mme Christine Pires Beaune et M. Hervé Saulignac

Groupe La France insoumise (17)

Contre : 2

M. Ugo Bernalicis et M. Michel Larive

Abstention : 1

Mme Caroline Fiat

Groupe de la Gauche démocrate et républicaine (16)

Abstention : 4

M. Moetai Brotherson, M. Sébastien Jumel, M. Gabriel Serville et M. Hubert Wulfranc

Non inscrits (21)

Pour : 7

M. Jean-Félix Acquaviva, M. Michel Castellani, M. Paul-André Colombani, Mme Jeanine Dubié, M. Jean Lassalle, Mme Emmanuelle Ménard et Mme Sylvia Pinel

Contre : 1

M. Sébastien Chenu

Scrutin public n° 1062

sur l'amendement n° 151 de M. Leclerc et l'amendement identique suivant après l'article premier du projet de loi constitutionnelle pour une démocratie plus représentative, responsable et efficace (première lecture).

Nombre de votants : 189

Nombre de suffrages exprimés : 179

Majorité absolue : 90

Pour l'adoption : 59

Contre : 120

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Groupe La République en marche (312)

Pour : 1

M. Yves Daniel

Contre : 94

Mme Caroline Abadie, Mme Bérandère Abba, M. Patrice Anato, M. Pieyre-Alexandre Anglade, M. Gabriel Attal, M. Florian Bachelier, M. Belkhir Belhaddad, Mme Aurore Bergé, M. Éric Bothorel, Mme Brigitte Bourguignon, M. Bertrand Bouyx, Mme Danielle Brulebois, M. Stéphane Buchou, Mme Carole Bureau-Bonnard, M. Pierre Cabaré, M. Lionel Causse, M. Jean-René Cazeneuve, Mme Émilie Chalas, M. Philippe Chalumeau, Mme Sylvie Charrière, M. Jean-Charles Colas-Roy, Mme Fabienne Colboc, Mme Bérandère Couillard, Mme Yolaine de Courson, Mme Typhanie Degois, Mme Jacqueline Dubois, Mme Coralie Dubost, Mme Nicole Dubré-Chirat, Mme Audrey Dufeu Schubert, Mme Françoise Dumas, Mme Stella Dupont, M. Jean-François Eliaou, Mme Sophie Errante, M. Christophe Euzet, M. Jean-Michel Fauvergue, M. Richard Ferrand, M. Jean-Marie Fiévet, M. Jean-Luc Fugit, M. Raphaël Gauvain, Mme Laurence Gayte, M. Éric Girardin, M. Fabien Gouttefarde, Mme Marie Guévenoux, Mme Danièle Héryn, M. Dimitri Houbron, M. Sacha Houlié, M. Jean-Michel Jacques, Mme Caroline Janvier, Mme Catherine Kamowski, M. Yannick Kerlogot, Mme Fadila Khattabi, M. Daniel Labaronne, Mme Nicole Le Peih, Mme Brigitte Liso, Mme Alexandra Louis, M. Sylvain Maillard, M. Jacques Marilossian, M. Didier Martin, M. Denis Masségli, M. Stéphane Mazars, M. Jean François Mbaye, M. Thomas Mesnier, Mme Monica Michel, M. Jean-Michel Mis, Mme Amélie de Montchalin, M. Adrien Morenas, Mme Cendra Motin, Mme Naïma Moutchou, M. Sébastien Nadot, Mme Delphine O, Mme Valérie Oppelt, Mme Zivka Park, Mme Barbara Pompili, M. Jean-Pierre Pont, Mme Natalia Pouzyreff, M. Bruno Questel, Mme Cathy

Racon-Bouzon, M. Rémy Rebeyrotte, M. Cédric Roussel, Mme Laetitia Saint-Paul, M. Bruno Studer, Mme Marie Tamarelle-Verhaeghe, M. Buon Tan, M. Jean Terlier, M. Vincent Thiébaud, Mme Agnès Thill, Mme Nicole Trisse, M. Olivier Véran, Mme Marie-Christine Verdier-Jouclas, Mme Corinne Vignon, M. Cédric Villani, M. Guillaume Vuilletet, Mme Hélène Zannier et M. Jean-Marc Zulesi

Abstention : 2

M. Stéphane Claireaux et M. Christophe Jerretie

Non-votant(s) : 1

M. François de Rugy (président de l'Assemblée nationale)

Groupe Les Républicains (103)

Pour : 43

M. Thibault Bazin, Mme Valérie Beauvais, Mme Émilie Bonnivard, M. Jean-Yves Bony, Mme Valérie Boyer, M. Jacques Cattin, M. Dino Cinieri, M. Éric Ciotti, M. Pierre Cordier, M. François Cornut-Gentille, Mme Marie-Christine Dalloz, M. Fabien Di Filippo, M. Julien Dive, Mme Virginie Duby-Muller, M. Pierre-Henri Dumont, M. Laurent Furst, M. Claude de Ganay, Mme Annie Genevard, M. Christian Jacob, Mme Brigitte Kuster, M. Guillaume Larrivé, M. Marc Le Fur, Mme Constance Le Grip, M. Sébastien Leclerc, Mme Véronique Louwagie, M. Gilles Lurton, M. Olivier Marleix, M. Maxime Minot, M. Jérôme Nury, M. Éric Pauget, M. Bernard Perrut, M. Aurélien Pradié, M. Robin Reda, M. Frédéric Reiss, M. Vincent Rolland, M. Antoine Savignat, M. Raphaël Schellenberger, M. Éric Straumann, Mme Isabelle Valentin, M. Pierre Vatin, M. Charles de la Verpillière, M. Arnaud Viala et M. Michel Vialay.

Groupe du Mouvement démocrate et apparentés (46)

Contre : 16

M. Erwan Balanant, Mme Géraldine Bannier, M. Vincent Bru, M. Jean-Pierre Cubertafon, M. Bruno Duvergé, Mme Sarah El Haïry, M. Marc Fesneau, Mme Isabelle Florennes, Mme Patricia Gallerneau, M. Brahim Hammouche, Mme Élodie Jacquier-Laforge, M. Mohamed Laqhila, Mme Aude Luquet, Mme Sophie Mette, M. Philippe Michel-Kleisbauer et M. Bruno Millienne.

Groupe UDI, Agir et indépendants (31)

Pour : 1

M. Pierre Morel-À-L'Huissier.

Contre : 7

Mme Sophie Auconie, M. Charles de Courson, Mme Béatrice Descamps, Mme Agnès Firmin Le Bodo, M. Jean-Christophe Lagarde, M. Francis Vercamer et M. Philippe Vigier.

Abstention : 1

Mme Maina Sage.

Groupe Nouvelle Gauche (30)

Pour : 7

Mme Marie-Noëlle Battistel, Mme Gisèle Biémouret, M. Jean-Louis Bricout, M. Alain David, M. David Habib, Mme Christine Pires Beaune et M. Hervé Saulignac.

Groupe La France insoumise (17)

Contre : 2

M. Ugo Bernalicis et M. Michel Larive.

Abstention : 1

Mme Caroline Fiat.

Groupe de la Gauche démocrate et républicaine (16)

Abstention : 6

M. Moetai Brotherson, M. André Chassaigne, M. Jean-Paul Dufègne, M. Sébastien Jumel, M. Gabriel Serville et M. Hubert Wulfranc.

Non inscrits (21)

Pour : 7

M. Jean-Félix Acquaviva, M. Michel Castellani, M. Paul-André Colombani, Mme Jeanine Dubié, M. Jean Lassalle, Mme Emmanuelle Ménard et Mme Sylvia Pinel.

Contre : 1

M. Sébastien Chenu.

Scrutin public n° 1063

Sur l'amendement n° 1190 de M. Ruffin après l'article premier du projet de loi constitutionnelle pour une démocratie plus représentative, responsable et efficace (première lecture).

Nombre de votants :	130
Nombre de suffrages exprimés :	127
Majorité absolue :	64
Pour l'adoption :	31
Contre :	96

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Groupe La République en marche (312)

Pour : 2

M. Paul Molac et M. Sébastien Nadot

Contre : 80

Mme Caroline Abadie, Mme Bérangère Abba, M. Patrice Anato, M. Gabriel Artal, M. Florian Bachelier, Mme Aurèle Bergé, M. Bruno Bonnell, M. Éric Bothorel, Mme Brigitte Bourguignon, Mme Yaël Braun-Pivet, Mme Danièle Brulebois, M. Stéphane Buchou, Mme Carole Bureau-Bonnard, M. Pierre Cabaré, M. Lionel Causse, M. Jean-René Cazeneuve, Mme Sylvie Charrière, M. Guillaume Chiche, M. Stéphane Claireaux, M. Jean-Charles Colas-Roy, Mme Fabienne Colloc, Mme Bérangère Couillard, Mme Yolaine de Courson, M. Olivier Damaisin, Mme Typhanie Degois, Mme Nicole Dubré-Chirat, Mme Audrey Dufeu Schubert, Mme Françoise Dumas, M. Jean-François Eliaou, Mme Sophie Errante, M. Christophe Euzet, M. Jean-Michel Fauvergue, M. Richard Ferrand, M. Jean-Marie Fiévet, M. Jean-Luc Fugit, M. Grégory Galbadon, M. Raphaël Gauvain, M. Éric Girardin, M. Fabien Gouttefarde, Mme Marie Guévenoux, M. Dimitri Houbron, M. Sacha Houlié, M. Jean-Michel Jacques, Mme Caroline Janvier, M. Christophe Jerretie, Mme Catherine Kamowski, Mme Fadila Khattabi, Mme Frédérique Lardet, Mme Nicole Le Peih, Mme Brigitte Liso, Mme Alexandra Louis, M. Sylvain Maillard, M. Jacques Marilossian, M. Didier Martin, M. Denis Masségli, Mme Monica Michel, M. Jean-Michel Mis, Mme Cendra Motin, Mme Naïma Moutchou, Mme Delphine O, Mme Valérie Oppelt, Mme Zivka Park, Mme Barbara Pompili, M. Jean-Pierre Pont, Mme Natalia Pouzyreff, M. Bruno Questel, M. Rémy Rebeyrotte, Mme Laurianne Rossi, Mme Laetitia Saint-Paul, M. Buon

Tan, M. Jean Terlier, M. Vincent Thiébaud, Mme Agnès Thill, Mme Alice Thourot, Mme Marie-Christine Verdier-Jouclas, Mme Corinne Vignon, M. Cédric Villani, M. Guillaume Vuilletet, Mme Hélène Zannier et M. Jean-Marc Zulesi.

Abstention : 1

M. Yannick Kerlogot.

Non-votant(s) : 1

M. François de Rugy (président de l'Assemblée nationale).

Groupe Les Républicains (103)

Pour : 3

M. Laurent Furst, Mme Brigitte Kuster et M. Éric Straumann

Contre : 7

M. François Cornut-Gentille, Mme Virginie Duby-Muller, Mme Annie Genevard, M. Christian Jacob, Mme Constance Le Grip, M. Maxime Minot et M. Vincent Rolland.

Abstention : 2

M. Thibault Bazin et M. Olivier Marleix.

Groupe du Mouvement démocrate et apparentés (46)

Contre : 9

M. Vincent Bru, M. Jean-Pierre Cubertafon, Mme Sarah El Haïry, Mme Isabelle Florennes, M. Brahim Hammouche, M. Mohamed Laqhila, Mme Sophie Mette, M. Philippe Michel-Kleisbauer et M. Bruno Millienne.

Groupe UDI, Agir et indépendants (31)

Pour : 3

Mme Sophie Auconie, M. Jean-Christophe Lagarde et Mme Maina Sage.

Groupe Nouvelle Gauche (30)

Pour : 7

Mme Marie-Noëlle Battistel, Mme Gisèle Biémouret, M. Jean-Louis Bricout, M. Olivier Faure, M. David Habib, Mme Christine Pires Beaune et M. Hervé Saulignac.

Groupe La France insoumise (17)

Pour : 4

M. Ugo Bernalicis, Mme Caroline Fiat, M. Michel Larive et M. François Ruffin.

Groupe de la Gauche démocrate et républicaine (16)

Pour : 6

Mme Huguette Bello, M. Moetai Brotherson, M. Pierre Dharréville, M. Jean-Paul Dufègne, M. Sébastien Jumel et M. Gabriel Serville.

Non inscrits (21)

Pour : 6

M. Jean-Félix Acquaviva, M. Michel Castellani, M. Sébastien Chenu, M. Paul-André Colombani, Mme Jeanine Dubié et Mme Emmanuelle Ménard.

Scrutin public n° 1064

sur l'amendement n° 1522 de Mme Genevard et les amendements identiques suivants après l'article premier du projet de loi constitutionnelle pour une démocratie plus représentative, responsable et efficace (première lecture).

Nombre de votants :	108
Nombre de suffrages exprimés :	105
Majorité absolue :	53
Pour l'adoption :	29
Contre :	76

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Groupe La République en marche (312)

Pour : 3

M. Stéphane Claireaux, Mme Frédérique Lardet et M. Paul Molac.

Contre : 65

Mme Caroline Abadie, Mme Bérangère Abba, M. Patrice Anato, Mme Laetitia Avia, M. Florian Bachelier, Mme Brigitte Bourguignon, Mme Yaël Braun-Pivet, Mme Danielle Brulebois, Mme Carole Bureau-Bonnard, M. Jean-René Cazeneuve, Mme Émilie Chalas, Mme Sylvie Charrière, M. Guillaume Chiche, Mme Fabienne Colboc, Mme Bérangère Couillard, Mme Yolaine de Courson, M. Olivier Damaisin, Mme Coralie Dubost, Mme Nicole Dubré-Chirat, Mme Audrey Dufeu Schubert, Mme Françoise Dumas, M. Jean-François Eliaou, Mme Sophie Errante, M. Christophe Euzet, M. Jean-Michel Fauvergue, M. Richard Ferrand, M. Jean-Marie Fiévet, M. Grégory Galbadon, M. Raphaël Gauvain, M. Éric Girardin, M. Fabien Gouttefarde, Mme Marie Guévenoux, M. Sacha Houlié, M. Jean-Michel Jacques, Mme Caroline Janvier, M. Christophe Jerretie, Mme Catherine Kamowski, M. Yannick Kerlogot, Mme Brigitte Liso, Mme Alexandra Louis, M. Jacques Marilossian, M. Didier Martin, M. Denis Masségli, Mme Monica Michel, M. Jean-Michel Mis, Mme Cendra Motin, Mme Naïma Moutchou, M. Sébastien Nadot, Mme Valérie Oppelt, Mme Zivka Park, Mme Barbara Pompili, M. Jean-Pierre Pont, Mme Natalia Pouzyreff, M. Bruno Questel, Mme Laurianne Rossi, M. Buon Tan, M. Jean Terlier, M. Vincent Thiébaud, Mme Agnès Thill, Mme Marie-Christine Verdier-Jouclas, Mme Corinne Vignon, M. Cédric Villani, M. Guillaume Vuilletet, Mme Hélène Zannier et M. Jean-Marc Zulesi.

Non-votant(s) : 1

M. François de Rugy (président de l'Assemblée nationale).

Groupe Les Républicains (103)

Pour : 9

M. Thibault Bazin, Mme Valérie Beauvais, M. Xavier Breton, M. Dino Cinieri, M. François Cornut-Gentille, M. Guillaume Larrivé, M. Olivier Marleix, M. Maxime Minot et M. Vincent Rolland.

Groupe du Mouvement démocrate et apparentés (46)

Contre : 10

M. Erwan Balanant, Mme Géraldine Bannier, M. Vincent Bru, Mme Marguerite Deprez-Audebert, Mme Sarah El Haïry, Mme Isabelle Florennes, M. Brahim Hammouche, M. Mohamed Laqhila, Mme Aude Luquet et M. Philippe Michel-Kleisbauer.

Groupe UDI, Agir et indépendants (31)

Pour : 2

Mme Sophie Auconie et Mme Maina Sage.

Contre : 1

M. Jean-Christophe Lagarde.

Groupe Nouvelle Gauche (30)

Pour : 6

Mme Marie-Noëlle Battistel, Mme Gisèle Biémouret, M. Jean-Louis Bricout, M. David Habib, Mme Christine Pires Beaune et M. Hervé Saulignac.

Groupe La France insoumise (17)

Abstention : 3

M. Ugo Bernalicis, Mme Caroline Fiat et M. Michel Larive.

Groupe de la Gauche démocrate et républicaine (16)

Pour : 3

M. Moetai Brotherson, M. Sébastien Jumel et M. Gabriel Serville.

Non inscrits (21)

Pour : 6

M. Jean-Félix Acquaviva, M. Michel Castellani, M. Paul-André Colombani, Mme Jeanine Dubié, Mme Emmanuelle Ménard et Mme Sylvia Pinel.

MISES AU POINT

(Sous réserve des dispositions de l'article 68, alinéa 4, du Règlement de l'Assemblée nationale)

Mme Annie Genevard a fait savoir qu'elle avait voulu « voter pour ».